

Beauvais, le 10 mars 2021

**Dossier suivi par :**  
Vincent STOUVER  
[ce.dgp60-adj1@ac-amiens.fr](mailto:ce.dgp60-adj1@ac-amiens.fr)  
03 44 06 45 82

**DSDEN de l'Oise**  
22, avenue Victor Hugo  
60025 Beauvais Cedex

L'Inspectrice d'académie,  
Directrice Académique des Services de  
l'Éducation Nationale de l'Oise

A

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de l'Education Nationale

Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'établissements comportant une SEGPA,  
une classe relais, une ULIS

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
d'école

**Objet : Mutation des instituteurs et professeurs des écoles par exeat et ineat directs non compensés –  
rentrée scolaire 2021**

**Références :** - Note de service du 13 novembre 2020, parue au Bulletin Officiel spécial n°10 du 16  
novembre 2020  
- Circulaire départementale du 17 novembre 2020 relative au mouvement  
interdépartemental des enseignants du 1<sup>er</sup> degré par voie de permutation informatisée pour la rentrée  
scolaire 2021

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les dispositions en vigueur relatives au changement de département  
des instituteurs et professeurs des écoles par exeat et ineat pour la rentrée scolaire 2021.

Il vous appartient d'informer les personnels concernés des conditions de participation.

Après réception des résultats du mouvement interdépartemental, un mouvement complémentaire peut être  
organisé si la situation prévisible des effectifs d'élèves dans le département le justifie en tenant compte de  
l'équilibre postes-personnels du département et de l'académie.

Ainsi le nombre maximum des exeat non compensés est arrêté chaque année par l'Inspectrice d'académie –  
Directrice Académique des Services de l'Education Nationale - en cohérence avec la politique de recrutement et  
la situation générale des emplois.

Je rappelle que le mouvement complémentaire s'adresse prioritairement aux :

- situations particulières médicales, sociales et/ou de rapprochement de conjoints non satisfaites ou  
inconnues lors de la phase informatisée du mouvement interdépartemental ;
- situations des personnels enseignants atteints d'un handicap, ou celles des personnels dont le conjoint  
est handicapé et des personnels dont l'enfant est reconnu handicapé ou gravement malade ;
- personnels dont la mutation serait annulée en raison de la mutation du conjoint ou partenaire lié par un  
Pacs, intervenue après la diffusion des résultats.

**Je vous invite, avant de formuler votre demande d'exeat, à vérifier sur Internet par l'application I-Prof que  
vous n'avez pas obtenu votre mutation par la voie des permutations nationales informatisées.**

## I. Constitution du dossier

Le dossier de demande d'exeat et d'ineat **doit être transmis aux services de la DGP1** (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale – Bureau 115) de préférence par mail à l'adresse [ce.dgp1collective@ac-amiens.fr](mailto:ce.dgp1collective@ac-amiens.fr) (à défaut au 22, avenue Victor Hugo – 60025 BEAUVAIS Cedex)

**AU PLUS TARD LE 14 mai 2021**

et doit comprendre les éléments suivants :

→ **Le formulaire de demande d'exeat (cf annexe) dûment complété.**

→ **Une demande manuscrite d'exeat adressée** à Madame l'Inspectrice d'Académie – Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de l'Oise, accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives, même dans le cas où celles-ci ont été transmises dans le cadre des permutations informatisées.

→ **Une demande manuscrite d'ineat** : elle est rédigée à l'intention de chaque Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des départements sollicités. Il appartient à chacun de se renseigner auprès du ou des département(s) pour le(s)quel(s) un ineat est sollicité afin de fournir, avec le courrier de demande, l'ensemble des pièces justificatives adéquates.

**J'attire votre attention sur le fait que chaque demande d'ineat sera transmise à la DSDEN de chaque département demandé par les services de la DSDEN de l'Oise.**

## II. Pièces justificatives à fournir

Conformément à la note de service du 13 novembre 2020 citée en référence, les pièces justificatives indiquées ci-dessous seront à fournir pour les demandes faites.

### 1. Au titre du rapprochement de conjoint :

- La photocopie complète du livret de famille pour les candidats mariés ou ayant des enfants reconnus par les deux parents ;
- Un justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens d'un Pacs et l'extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du Pacs ;
- Une attestation professionnelle du conjoint **datée de moins de 3 mois**, précisant le lieu de travail et la date de prise de fonction, ou une attestation d'exercice pour les fonctionnaires, ou un certificat attestant de l'exercice d'une activité libérale ;
- En cas de chômage, une attestation récente d'inscription auprès de Pôle emploi et une attestation de la dernière activité professionnelle.

### 2. Au titre de l'autorité parentale conjointe :

- La photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant de moins de 18 ans à charge ;
- La décision de justice concernant la résidence de l'enfant, les modalités de la garde ou du droit de visite de l'enfant ;
- Un justificatif concernant le département sollicité (attestation liée à l'activité professionnelle de l'autre parent, certificat de scolarité de l'enfant et toute pièce pouvant justifier de l'adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe).

### **3. Au titre de la situation de parent isolé (veuvage, autre parent déchu de l'autorité parentale) :**

- La photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance du ou des enfants ;
- Toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale exclusive ;
- Toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu'en soit la nature...).

### **4. Au titre d'une situation de handicap de l'agent, du conjoint ou de l'enfant reconnu handicapé ou malade :**

- Un justificatif de reconnaissance de travailleur handicapé de l'intéressé, de son conjoint ou reconnaissance du handicap de l'enfant ;
- Tout justificatif attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée ;
- S'il s'agit d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces médicales concernant le suivi notamment en milieu hospitalier spécialisé.

### **5. Au titre d'une convenance personnelle :**

- Tous documents nous permettant d'apprécier la situation.

## **III. Cas particuliers des personnels présentant une demande à caractère médical ne relevant pas du handicap et/ou social**

Les personnels souhaitant faire prendre en compte leur situation médicale et/ou sociale lors de la phase exeat – ineat, doivent :

1. **Préciser lors de leur demande manuscrite** adressée à Madame l'Inspectrice d'Académie – Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de l'Oise **le caractère médical et/ou social** de leur demande.

2. **En parallèle, prendre rendez-vous avec:**

- *Madame et Monsieur les assistants sociaux des personnels de l'Education nationale*

*Secteur Ouest : Mme DISSAUX, au 03.44.06.45.17*

*[ce.social60-pers@ac-amiens.fr](mailto:ce.social60-pers@ac-amiens.fr)*

*Secteur Est : M. DURAND, au 07.78.04.36.02*

*[xavier.durand@ac-amiens.fr](mailto:xavier.durand@ac-amiens.fr)*

*Et/ou*

- *Monsieur le Médecin de prévention,*

*Secrétariat Mme DELABRUYERE :*

- par l'application informatique de prise de rendez-vous
- par mail à [medecin-prevention60@ac-amiens.fr](mailto:medecin-prevention60@ac-amiens.fr)
- par téléphone au 03.44.06.45.86

**Toute demande qui s'écarterait de cette procédure ne pourra être examinée.**

### **Rappel sur les demandes relevant de situations médicales :**

- L'avis du médecin de prévention sera envoyé à chaque département par les services de la Division de la Gestion des Personnels ;
- En revanche, le dossier médical est à demander au médecin de prévention qui le transmettra à l'intéressé. L'enseignant le transmettra lui-même aux départements sollicités.

#### IV. Priorités départementales

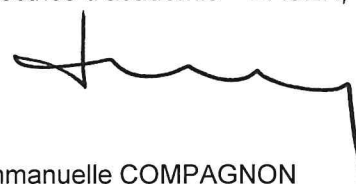
Une attention particulière sera accordée aux personnels faisant état d'une durée de séparation de leur conjoint supérieure à 4 ans ou réitérant leur demande pour un même département depuis plus de 8 ans.

Une attention particulière sera accordée aux personnels faisant état d'une séparation d'un conjoint militaire.

#### V. Barèmes

La circulaire départementale du 17 novembre 2020 citée en référence définit les critères de priorité des éléments de barème ainsi que leur valorisation.

L'Inspectrice d'académie – DASEN,



Emmanuelle COMPAGNON

Dossier suivi par :  
Vincent STOUDEUR  
[ce\\_dgp60-adj1@ac-amiens.fr](mailto:ce_dgp60-adj1@ac-amiens.fr)  
03 44 06 45 82

**ANNEXE – EXEAT/INEAT 2021-2022**

**DSDEN de l'Oise**  
22, avenue Victor Hugo  
60025 Beauvais Cedex

**RENTREE SCOLAIRE 2021 – DEMANDE D'EXEAT**

Ce formulaire est à renseigner et à retourner, accompagné des pièces justificatives demandées, à la division de la gestion des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Oise avant le 14 mai 2021.

**INFORMATIONS GENERALES**

Madame       Monsieur

NOM.....

Prénom.....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Date de naissance : .....

Téléphone : .....

Adresse électronique : .....

**VOTRE DEMANDE**

Départements sollicités (par ordre de préférence) :

1/ .....

2/.....

3/ .....

4/.....

5/ .....

6/ .....

Demande formulée au titre de :

rapprochement de conjoint

autorité parentale conjointe

parent isolé

handicap

raison médicale\*

raison sociale\*

convenance personnelle

*Validation du motif par le service :*

*oui / non*

*oui / non*

*oui / non*

*oui / non*

*oui / non*

*oui / non*

*oui / non*

*\*Ces deux motifs ne peuvent être pris en compte sans être justifiés par un rendez-vous auprès du médecin de prévention ou des assistants sociaux des personnels.*

**SITUATION ADMINISTRATIVE**

Position durant l'année scolaire 2020/2021 :

- activité                       disponibilité                       détachement                       congé parental
- autre (précisez) .....

Affectation durant l'année scolaire 2020/2021 :

.....

Circonscription : .....

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions réglementaires relatives aux mutations et m'engage en cas d'obtention de l'exeat et de l'ineat à rejoindre le poste qui me sera attribué dans le département demandé.

Fait à ....., le .....

Signature de l'intéressé (e) :